



SOMMAIRE

	Page
Point 97 de l'ordre du jour :	
Conférence mondiale du désarmement ( <i>suite</i> ) . . . . .	1

*Président* : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence mondiale du désarmement (*suite*\*)

1. M. JAKOBSON (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Douze années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1378 (XIV), adoptée le 20 novembre 1959, a déclaré que la réalisation du désarmement général et complet était la tâche la plus importante qui se posait au monde et a exprimé sa conviction que les progrès dans cette direction devraient contribuer à empêcher une nouvelle guerre désastreuse et permettraient que s'établisse dans la confiance une coopération pacifique entre les Etats.

2. Rétrospectivement, cette déclaration de l'Assemblée générale peut être considérée comme le signe avant-coureur d'une ère nouvelle dans les négociations sur le désarmement. Elle a marqué le début d'une recherche plus poussée, d'une imagination accrue en vue de trouver les moyens par lesquels la communauté internationale pourrait faire face aux problèmes complexes du désarmement et de la réglementation des armements. Les efforts déployés au cours des 10 dernières années pour parvenir au désarmement ont permis l'adoption d'une série de mesures collatérales de réglementation des armements, mesures limitées mais importantes : le Traité sur l'Antarctique<sup>1</sup>, le Traité de Moscou sur la cessation des essais nucléaires dans trois milieux<sup>2</sup>, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique<sup>3</sup>, le Traité visant la dénucléarisation de l'Amérique latine (Traité de Tlatelolco)<sup>4</sup>, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], le Traité sur le fond des mers<sup>5</sup>, et, plus récemment, le projet de convention

\* Reprise des débats de la 1987<sup>ème</sup> séance.

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, 1961, No 5778.

<sup>2</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, 1963, No 6964).

<sup>3</sup> Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [*résolution 2222 (XXI), annexe*].

<sup>4</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, 1968, No 9068.

<sup>5</sup> Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [*résolution 2660 (XXV), annexe*].

sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, dont l'Assemblée générale est maintenant saisie [A/8457, *annexe A*]. Chacun de ces traités a une valeur intrinsèque car il cherche à limiter le danger que présentent les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. Chacun d'eux a servi de point d'appui aux autres négociations dans ce domaine qui revêt une importance cruciale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. A cet égard, la Conférence du Comité du désarmement de Genève joue un rôle très important. Les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui, après une session cet été à Helsinki, viennent de reprendre il y a quelques jours à Vienne, constituent un autre élément de négociation d'importance cruciale pour l'avenir du désarmement.

3. Cependant, l'objectif final du désarmement général et complet semble aussi éloigné que jamais. En dépit des progrès réalisés dans la réglementation des armements, la course aux armements se poursuit sans ralentissement. La production des armements n'a fait que croître régulièrement et les armes fabriquées aujourd'hui sont plus mortelles que jamais. Le fardeau des dépenses que la course aux armements impose maintenant aux peuples du monde est si lourd que certaines nations ne peuvent espérer résoudre leurs problèmes urgents de sous-développement et de surcroissance démographique tant qu'elles continueront à consacrer une si grande proportion de leurs ressources humaines et matérielles à la tâche de maintenir entre elles le même niveau dans le domaine militaire. Ce n'est que par un effort commun renouvelé et déterminé de toutes les nations que cette tendance pourra être arrêtée et renversée afin que puisse être reprise la marche vers l'objectif du désarmement général et complet.

4. L'occasion de faire un tel effort se présente peut-être maintenant. Le cadre général politique dans lequel les négociations sur le désarmement ont lieu est orienté vers des changements rapides et profonds. Il faut espérer qu'une normalisation des relations entre les principales puissances amènera une réduction des tensions et un renforcement du processus de détente, processus qui est le plus marqué actuellement en Europe.

5. Si cette tendance pouvait être maintenue et étendue, l'atmosphère qui en résulterait serait plus favorable au nouvel effort sur le désarmement. Maintenant que la délégation de la République populaire de Chine a pris sa place aux Nations Unies — et je saisis cette occasion pour lui adresser notre plus chaleureuse bienvenue —, le Gouvernement finlandais espère que la Chine et la France jugeront toutes deux possible de s'associer à cet effort.

6. Il est évident que des progrès durables et réels dans le domaine du désarmement, particulièrement du désarme-

ment nucléaire, ne pourront être réalisés que par la participation de toutes les puissances nucléaires. Cela est conforme d'ailleurs à la responsabilité primordiale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales qu'ont les puissances qui détiennent les sièges de membres permanents au Conseil de sécurité et sert à montrer clairement le lien organique qui existe entre le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, lien prévu spécifiquement à l'Article 26 de la Charte qui assigne au Conseil de sécurité un rôle essentiel dans le domaine du désarmement.

7. Il est bon de rappeler à ce sujet que l'Article 26 de la Charte stipule :

“Afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, le Conseil de sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements.”

L'Article 47 dit encore que le Comité d'état-major est chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité sur, entre autres questions, “la réglementation des armements et le désarmement éventuel”. Plus loin, il dit que le Comité d'état-major peut convier “tout Membre des Nations Unies qui n'est pas représenté au Comité d'une façon permanente à s'associer à lui, lorsque la participation de ce Membre à ses travaux lui est nécessaire pour la bonne exécution de sa tâche”.

8. La Charte offre ainsi aux Etats Membres un instrument tout prêt pour des négociations sur le désarmement, un instrument suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux exigences du changement. Le fait que cet instrument n'a pas été utilisé, sauf au tout début de la création de l'Organisation des Nations Unies, n'est pas une raison pour oublier qu'il existe.

9. Tout en reconnaissant la responsabilité particulière que la Charte impose aux membres permanents du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, par conséquent, le désarmement, nous croyons que l'on ne peut se rapprocher de l'objectif du désarmement général et complet que si toutes les nations coopèrent. Le moment est donc venu de faire un examen et une réévaluation du désarmement dans son ensemble. Une instance toute naturelle pour cet examen serait une conférence mondiale du désarmement, comme l'a suggéré le Gouvernement de l'Union soviétique [A/8491]. Une telle conférence, la première du genre après la seconde guerre mondiale, fournirait l'occasion d'examiner d'une façon générale toutes les questions du désarmement, de réaffirmer notre engagement de réaliser l'objectif du désarmement général et complet, de tracer la voie à suivre et d'établir les priorités pour les futures négociations.

10. Evidemment, une telle conférence ne pourrait porter ses fruits que si tous les Etats du monde, et notamment tous les Etats ayant une puissance militaire importante, y participaient. Le cadre de cette conférence et toutes les nombreuses questions liées à son organisation devront être

réglés par des consultations entre tous les gouvernements intéressés. La Finlande, pour sa part, est prête à contribuer de son mieux à ces consultations en vue de parvenir à un accord général sur la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

11. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) : Parmi les grandes causes dont le succès commande le progrès de la société internationale, celle du désarmement figure au premier plan; elle anime à juste titre les plus grands espoirs, mais elle rencontre aussi, plus qu'aucune autre, le doute, le scepticisme et le découragement.

12. Sans illusion sur les extrêmes difficultés de l'entreprise, le Gouvernement français est cependant convaincu que celle-ci peut progresser si les conditions voulues, politiques et techniques, peuvent être réunies. Il estime que le projet de conférence mondiale soumis par la délégation soviétique [voir A/L.631 et Add.1] peut offrir l'occasion d'explorer, de définir, de mieux faire connaître ces conditions, de mettre en place les organismes appropriés d'étude et de négociation, et de passer enfin dans la voie des réalisations. Car, dans leur brutalité, les faits sont alarmants. Citons les plus frappants.

13. Première remarque. — Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les armements n'ont cessé de s'accroître. Le rapport que le Secrétaire général nous a récemment communiqué sur les conséquences de la course aux armements [A/8469 et Add.1] montre que, même si l'on tient compte de l'inflation des prix, la charge que les armements font peser sur le monde a augmenté d'un tiers au cours des 10 dernières années; les dépenses militaires mondiales se montent par an actuellement à 1 100 milliards de francs (soit 200 milliards de dollars).

14. Deuxième remarque. — Depuis quatre ans, ce chiffre demeure à peu près inchangé, mais les développements de la technique, appliqués aux armements, ont, au cours de cette même période, augmenté considérablement les possibilités de destruction, en particulier dans le domaine nucléaire. L'aspect qualitatif de la course aux armements en aggrave la progression quantitative.

15. Troisième remarque. — Si les dépenses des six plus grandes puissances militaires, qui, à elles seules, s'inscrivent pour plus des quatre cinquièmes des dépenses mondiales d'armement, sont à peu près égales, les ressources que les Etats en voie de développement consacrent à leurs forces armées ne cessent de croître à un rythme accéléré; elles sont passées, au cours des quatre dernières années, de 50 à 65 milliards de francs (soit de 9 à 12 milliards de dollars). Elles représentent actuellement près du double de l'aide publique que reçoivent ces pays.

16. Quatrième remarque. — Nous notons enfin — et cette observation n'est pas la moins affligeante — que si la moitié seulement de ces dépenses improductives était appliquée à la solution des grands problèmes mondiaux du développement, de la santé, de l'éducation et de l'environnement, des perspectives nouvelles s'ouvriraient au progrès de la communauté humaine.

17. Ces données, tout le monde les connaît. Le problème du désarmement existait déjà, dans toute son acuité, depuis

la fin de la première guerre mondiale. Mais, alors qu'il s'est aggravé, qu'avons-nous fait, depuis un quart de siècle, pour tenter d'arrêter la marée montante des armements ? Qu'avons-nous fait pour suivre l'appel qu'inlassablement nous adresse, chaque année, le Secrétaire général ? Les 15 premières années des Nations Unies ont été marquées par des efforts méritoires pour mettre au point des plans de désarmement général. Nous avons encore des témoins, dans cette salle, de ces années et je n'en voudrais voir comme preuve que la présence de Mme Myrdal, qui, depuis tant d'années et avec tant d'acharnement et de compétence, essaie de contribuer à cette oeuvre de paix.

18. Par la suite, cette oeuvre difficile a pourtant cessé de recevoir la même priorité et le sens de nos travaux s'est altéré au point qu'au mot, en lui-même très clair, de "désarmement" s'est substitué le vocable plus ambigu de "contrôle" des armements. Des discussions se sont alors concentrées sur des mesures dites "partielles ou collatérales" au détriment de la recherche d'un désarmement véritable. Nous avons ainsi assisté à la conclusion d'une série d'accords dont l'effet principal est d'interdire aux Etats non nucléaires d'acquérir des armements que d'autres se réservent de conserver ou de développer. Le premier a été le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires : il a laissé aux pays nucléaires la possibilité d'effectuer plusieurs centaines d'essais souterrains et de mettre ainsi au point une nouvelle génération d'engins. Quant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il classe définitivement les Etats en deux catégories et consacre une discrimination sans compensation, le renoncement des uns n'ayant pour contrepartie aucun engagement réel des autres quant à l'élimination future de l'arme nucléaire.

19. La voie dans laquelle la communauté internationale s'est ainsi engagée ne mène donc pas au désarmement : ces accords, comme les déclarations gratuites et les promesses sans garanties trop souvent présentées pour calmer l'inquiétude du monde, ne doivent pas faire illusion. Les chiffres que j'ai cités plus haut suffiraient d'ailleurs à le prouver : le désarmement reste à faire, alors qu'il est expressément mentionné dans la Charte que nous avons tous signée et, notamment, aux Articles 11 et 26.

20. Ne confondons pas non plus le désarmement avec les négociations par lesquelles les deux plus grandes puissances nucléaires s'efforcent de freiner une course aux moyens de destruction qui met en péril un équilibre toujours précaire. Nous suivons avec attention et sympathie ces efforts dans la mesure où ils peuvent servir la détente et dissiper les méfiances. Mais l'objet de ces conversations n'est pas la destruction des armes existantes, et l'équilibre de la terreur, que l'on veut ainsi stabiliser, comporte au contraire le maintien des forces nucléaires à un niveau élevé, assurant à leurs possesseurs un monopole, non pas seulement de ces armements, mais de la puissance politique qui s'y attache.

21. Sans doute cet équilibre tend-il à prévenir l'affrontement nucléaire; mais dans la mesure même où celui-ci paraît — et fort heureusement — raisonnablement écarté, les Etats, même nucléaires, sont amenés à maintenir et à perfectionner des moyens conventionnels dont le coût est encore plus lourd que celui des armements atomiques. De plus — et cet effet n'est paradoxal qu'en apparence —, des conflits armés persistent et s'allument dans certaines régions du

monde lorsque l'affrontement conventionnel n'est point freiné par la menace d'escalades nucléaires, alors même que des puissances nucléaires sont, directement ou non, impliquées dans ces conflits. En vérité, la dissuasion nucléaire laisse le champ libre à des guerres conventionnelles localisées. Si nous n'avons jamais sous-estimé le danger qu'entraînerait une rupture de l'équilibre stratégique, nous avons donc toujours proclamé que celui-ci n'était pas en lui-même une fin. Il ne doit être qu'une invitation au désarmement réel.

22. Quant aux mesures partielles, nous avons constaté de bonne heure qu'elles ne conduisaient pas au désarmement. Nous nous sommes donc abstenus d'adhérer aux accords qui les concernent. Tel a été le cas pour le Traité sur la non-prolifération. Il nous paraissait anormal que fût ainsi consacré le privilège des puissances nucléaires, sans que fût stipulé à leur charge un engagement réel portant sur le désarmement nucléaire — engagement qui eût équilibré les obligations souscrites par les autres signataires du Traité.

23. Cependant, la France n'a jamais renoncé à apporter son concours aux efforts tendant à limiter le champ de la course aux armements; elle a déclaré son intention de se conformer, pour sa part, aux obligations principales du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle a signé les traités interdisant aux armements les domaines nouvellement ouverts à l'activité humaine, qu'il s'agisse de l'Antarctique ou de l'espace. Elle a exprimé son soutien aux propositions visant à faire étudier par des experts les possibilités de contrôle de l'élimination des armes bactériologiques et chimiques. Dépositaire du Protocole de Genève<sup>6</sup>, elle en a réclamé le respect. Son gouvernement vient de déposer un projet de loi interdisant la fabrication et la détention en France des armes biologiques et des toxines, projet qui va plus loin que le projet de convention incomplet élaboré à Genève [A/8457, annexe A], dont nous aurons prochainement à discuter ici.

24. Enfin, la France n'entend laisser passer aucune occasion de rouvrir la discussion sur le désarmement. Les événements nous conduisent à tenter à nouveau cette chance. La Chine, puissance nucléaire, siège désormais parmi nous. Et la présence de la Chine nous invite à discuter du désarmement, car ce problème, comme bien d'autres, ne peut recevoir une solution satisfaisante et de portée vraiment universelle sans sa participation.

25. Le Président de la République française, s'adressant à M. Brejnev, déclarait récemment :

"Nous restons convaincus que le grand péril qui menace le monde est le péril atomique et que, d'une manière ou d'une autre, dans un cadre ou dans un autre, il faudra bien que les pays qui disposent de cette arme en viennent à discuter ensemble dans l'intérêt de l'humanité tout entière."

C'est la raison pour laquelle, favorables de tout temps à une conférence de toutes les puissances nucléaires, nous avons

<sup>6</sup> Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV, 1929, No 2138).

répondu de façon positive à la proposition faite par le Gouvernement de l'Union soviétique au printemps dernier.

26. Que l'on nous comprenne bien. Cette attitude ne traduit pas une prédilection pour une négociation en cénacle restreint et exclusif. Elle ne repose pas sur une méconnaissance de l'intérêt que les Etats dépourvus de l'arme nucléaire portent légitimement aux problèmes liés à l'existence de cette arme, et aux efforts à accomplir en vue de son élimination. Nous pensons avec eux que, si le péril le plus grave est le péril atomique, c'est parce que outre sa puissance d'anéantissement cosmique, l'arme nucléaire a des conséquences politiques infiniment nocives. Elle cristallise les hégémonies. Elle consolide la division politique du monde. Elle encourage le prolongement sans fin des conflits conventionnels localisés.

27. Si donc nous sommes favorables à une réunion des puissances nucléaires consacrée au désarmement, c'est d'abord, ainsi que l'a souligné notre ministre des affaires étrangères [1942<sup>ème</sup> séance], par un souci d'efficacité : les puissances qui possèdent l'arme nucléaire sont au premier chef compétentes pour débattre des aspects très complexes et très techniques que pose le problème du désarmement atomique. Elles sont les premières à pouvoir appliquer et exécuter des mesures efficaces de désarmement.

28. Nous croyons aussi qu'il y a avantage à ne pas distraire les négociateurs éventuels de l'objet même de leur négociation, qui est de désarmer eux-mêmes et non pas de désarmer les autres ou les empêcher de s'armer. Il ne s'agit plus de trouver des échappatoires et de recourir à nouveau à l'expédient de propositions partielles ou collatérales qui, sous le vernis des mots, ont tenu lieu si longtemps d'entreprise de désarmement. Notre objectif, loin de tendre à consacrer un monopole, est à l'opposé, puisqu'il consiste à imposer aux puissances nucléaires de se réunir pour s'entendre et donner l'exemple du désarmement.

29. Nous savons donc parfaitement que l'entreprise du désarmement n'est pas et ne peut pas être le privilège de quelques-uns; son accomplissement requiert le concours de la communauté internationale tout entière. En effet, si un désarmement nucléaire véritable intervenait, des mesures de désarmement conventionnel devraient être élaborées et mises en oeuvre par de nombreux Etats pour contrebalancer les déséquilibres que pourrait entraîner le désarmement nucléaire. Des mesures de contrôle international s'imposent, d'autre part, dans les deux domaines : nucléaire et conventionnel; elles exigeront l'acceptation et la participation de tous, car il s'agira, bien entendu, de vérifier ce qui est éliminé ou détruit, mais aussi ce qui reste. Le contrôle, de toute manière, ne peut qu'être international et doit apporter à tous les Etats les garanties qu'ils sont en droit d'exiger pour leur sécurité. Ces raisons justifieraient à elles seules un examen collectif des problèmes.

30. Mais, si une conférence à cinq ne peut être envisagée actuellement — et nous le regrettons —, nous n'avons en matière de désarmement aucune idée préconçue dès l'instant que le problème est abordé sérieusement. C'est ainsi que le projet de conférence mondiale peut contribuer à une relance des travaux sur le désarmement et fournir en particulier aux pays nucléaires un cadre pour discuter ensemble de leurs problèmes communs dans l'intérêt de

tous. Il va de soi que la conférence projetée doit rester maîtresse de son ordre du jour et de sa procédure. Je ne saurais mieux conclure qu'en citant les paroles que M. Maurice Schumann a prononcées devant notre Assemblée nationale il y a 15 jours :

“Les espoirs qui peuvent être fondés sur le succès d'une conférence mondiale n'ont de sens que si la participation de toutes les puissances nucléaires est assurée. Pour notre part, c'est dans cette conviction que nous donnons notre approbation au projet de résolution pour une conférence mondiale de désarmement déposé par l'Union soviétique.”

31. Mme MYRDAL (Suède) [interprétation de l'anglais] : Prenant aujourd'hui la parole pour parler de la question de la conférence mondiale du désarmement, je suis particulièrement heureuse de le faire en sachant que les représentants de la République populaire de Chine sont, cette fois, parmi nous. Le Gouvernement suédois et le Gouvernement de la République populaire de Chine ont maintenu des relations diplomatiques à part entière pendant plus de 20 ans, et pendant plus de 20 ans mon gouvernement a toujours voté ici, aux Nations Unies, pour que le Gouvernement de la République populaire de Chine occupe le siège qui, estimions-nous, lui appartenait légitimement à lui et à la Chine dans cette organisation mondiale. Mon gouvernement voudrait, par ma voix, exprimer l'espoir d'une collaboration avec le Gouvernement de la Chine dans le cadre des Nations Unies afin de faire des progrès plus rapides pour arriver à une paix plus sûre dans le monde.

32. La question à l'ordre du jour intitulée “Conférence mondiale du désarmement” est d'une très grande importance. Le fait qu'elle ait été directement discutée en plénière souligne bien l'intérêt profond de l'Organisation des Nations Unies pour cette question du désarmement, qui est au premier plan de ses préoccupations.

33. Et pourtant, bien que le but du désarmement devienne de plus en plus urgent à atteindre à mesure que le temps passe, nous devons voir les choses en face et constater que, jusqu'à présent, nous ne sommes pas parvenus à ce but. Dans son discours d'ouverture, la semaine dernière [1978<sup>ème</sup> séance], le représentant de l'URSS a cité des chiffres du rapport du Secrétaire général, établi par des experts, sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde [A/8469]. Ces chiffres mettent clairement en relief l'écart toujours plus grand entre nos efforts en faveur du désarmement et l'augmentation toujours plus accentuée des armements dans le monde entier, autrement dit entre un voeu pieux et la dure réalité. Dans notre recherche d'un remède à cet état de choses, nous devons être prêts à étudier, dans un esprit positif, toute procédure qui pourrait accélérer nos progrès. Par conséquent, le Gouvernement suédois reste intéressé à toute proposition qui permettrait à un ensemble de nations de donner un élan nouveau à nos négociations sur le désarmement.

34. Nous devons tous admettre qu'à ce jour ces négociations n'ont pas abouti à des résultats impressionnants ni même satisfaisants. En tant que représentante de l'un des pays qui participent à la Conférence du Comité de

désarmement, laquelle représente le mécanisme le plus central pour des négociations de désarmement à l'échelle mondiale, j'ai des raisons toutes particulières de regretter que nous n'ayons pas été capables, au cours de la dernière décennie, de renverser la vapeur ou même de ralentir la course aux armements. Néanmoins, je crois qu'il faut dire en toute honnêteté que, grâce au travail fait à Genève — quelque limités qu'aient été jusqu'à présent les résultats — le terrain a été préparé en vue de mesures plus vastes tant dans de larges secteurs que dans des secteurs précis du désarmement si nos nations ont du moins la volonté politique d'y parvenir.

35. En cherchant donc un forum où tous puissent contribuer aux débats sur les questions du désarmement, nous ne devons pas négliger les mécanismes existants des Nations Unies, et essentiellement la Commission du désarmement. Dans cet organe, tous les efforts en vue de négocier le désarmement pourraient être étudiés, même ceux qui peuvent être réalisés en dehors du cadre des Nations Unies elles-mêmes, sur une base bilatérale ou régionale.

36. Cependant, une faiblesse inhérente aux négociations du désarmement et qui s'est révélée dans les efforts que nous avons entrepris tant à la Conférence de la Commission du désarmement qu'à la Commission du désarmement était due au fait que les cinq Etats nucléaires du monde ne prenaient pas tous part à ses négociations. Plusieurs orateurs, au cours de ce débat, ont déjà souligné que des conditions plus favorables existaient maintenant, permettant d'envisager des négociations multilatérales plus efficaces. C'est là le deuxième argument pour décider, en la conjoncture actuelle, de soulever la question du désarmement de telle façon qu'elle retienne vraiment l'attention du monde entier, le premier argument étant la nécessité d'accélérer le travail en encourageant les parties en présence à faire davantage. Pour la première fois, les cinq puissances nucléaires sont maintenant représentées à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Elles peuvent maintenant envisager de prendre part au travail en vue du désarmement, préparant ainsi le terrain à des efforts plus poussés que ceux qui ont été faits jusqu'à présent.

37. Je dois dire que la participation de tous les Etats importants est tellement cruciale que, pour nous, elle représente une condition *sine qua non* lorsqu'on songe à la convocation d'une conférence du désarmement sur une vaste échelle. Une conférence ne doit pas seulement être spectaculaire : elle doit, pour avoir un sens profond, être assurée de la participation de tous les Etats importants.

38. Nous avons tendance, par conséquent, à admettre que les conditions sont actuellement réunies pour entreprendre une discussion plus large et plus approfondie sur de nouvelles mesures possibles touchant le désarmement et pour envisager comment et sous quelle forme de nouvelles négociations pourraient être engagées. Mon gouvernement estime néanmoins qu'une telle discussion, ou conférence, pour être plus bénéfique, devrait avoir lieu dans le cadre même des Nations Unies. Comme il semble d'ailleurs que ce soit la position de la majorité des Etats Membres, nous ne voyons pas de raisons valables de sortir de l'Organisation qui a été créée dans le but particulier de "préserver les générations futures du fléau de la guerre", particulièrement en un moment où la plus importante imperfection relative à

l'universalité de l'Organisation mondiale a été éliminée. Nous espérons également que les progrès réalisés en ce qui concerne le problème allemand et d'autres efforts de détente en Europe conduiront à l'admission dans les rangs des Membres des Nations Unies de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande l'année prochaine, vers cette même époque. Et, si j'ai bien compris la proposition de l'Union soviétique, c'est au cours de la vingt-septième session que la décision pourrait être prise quant à la date et à l'ordre du jour de la conférence mondiale du désarmement ou quant à une session spéciale de la Commission du désarmement, qui comprend la totalité des Etats qui seront alors Membres des Nations Unies.

39. La question d'un ordre du jour approprié est, bien entendu, également importante. Autant que possible, il devrait couvrir à la fois un programme de mesures futures de désarmement et les questions de planification, ainsi que le mécanisme nécessaire pour entreprendre et poursuivre des négociations concrètes. La déclaration McCloy-Zorine sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement<sup>7</sup> a maintenant 10 ans. Au printemps de 1972, les grandes lignes des dispositions fondamentales d'un traité sur le désarmement général et complet dans un monde pacifique présentées par les Etats-Unis<sup>8</sup> et le projet de traité sur le désarmement général et complet sous un strict contrôle international présenté par l'Union soviétique<sup>9</sup> auront également 10 ans. Il est certainement grand temps de réviser ces bases et d'examiner si de nouveaux points de départ peuvent être envisagés.

40. Dans ce même contexte, je voudrais rappeler à mes collègues les tentatives faites l'année dernière en vue d'arriver à un programme complet de désarmement. Un tel programme a été présenté à l'Assemblée générale le 1er décembre 1970<sup>10</sup>. Il était basé sur la résolution adoptée l'année précédente et déclarant les années 70 Décennie du désarmement [*résolution 2602 E (XXIV)*]. L'Assemblée, dans sa résolution 2661 C (XXV), a recommandé à la Conférence du Comité du désarmement de tenir compte de ce programme dans tout travail futur, mais je dois dire avec regret que l'on ne l'a pas encore utilisé en tant que ligne directrice. Il me semble que ce programme pourrait maintenant servir de base de discussions en ce qui concerne l'ordre du jour et la planification des entretiens proposés.

41. Le représentant de l'Union soviétique a proposé que l'on donne la priorité aux mesures de désarmement portant sur les armes nucléaires. Les armes nucléaires, avec les armes chimiques et biologiques, reçoivent également, en tant qu'armes de destruction massive, la priorité dans le programme que j'ai mentionné. De plus, ce programme indique certains moyens d'arriver à notre but final, le désarmement général et complet. Je voudrais aussi vous rappeler qu'il recommande de réunir des conférences régionales de désar-

<sup>7</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879.

<sup>8</sup> Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/203, annexe 1, sect. F.

<sup>9</sup> Ibid., sect. C.

<sup>10</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, points 27, 28, 29, 30, 31, 93 et 94 de l'ordre du jour, document A/8191.

mement qui constitueraient des éléments de cet ensemble de négociations. Manifestement, les pourparlers mondiaux de désarmement qui ont été proposés devront englober la question de savoir quelles seront la forme et la procédure les plus efficaces selon lesquelles devront se dérouler ces négociations futures de désarmement. Afin de faciliter la coordination et pour être sûr que l'Assemblée générale sera toujours tenue au courant de toutes les questions relatives au désarmement, ainsi qu'afin d'assurer la continuité de nos efforts, il nous semble qu'il serait nécessaire que tout mécanisme mis en place pour procéder à des négociations détaillées sur les mesures de désarmement devrait faire rapport directement aux Nations Unies et non à une conférence extérieure à l'Organisation mondiale.

42. En outre, je voudrais dire que notre préférence va à un organisme aux dimensions relativement restreintes; tant le nombre des délégations que les sessions de printemps et d'été de la Conférence du Comité du désarmement semblent être des caractéristiques qu'il faille conserver.

43. Quant à la planification préliminaire de la Conférence, diverses suggestions intéressantes ont déjà été faites au cours des débats actuels. Il faut avoir le temps de procéder à des consultations avec tous les Etats qui ont vraiment un intérêt vital au désarmement. La formule la plus séduisante suggérée jusqu'ici me semble être celle qui a été esquissée par le représentant de l'Egypte mardi dernier [1985<sup>ème</sup> séance], c'est-à-dire que l'Assemblée demande au Secrétaire général de recueillir l'opinion des Etats Membres sur les modalités de la conférence. Il a parlé tout particulièrement de consultations avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. J'ajouterai, reprenant encore ce qu'il a dit, qu'il n'y aurait aucun inconvénient — ce serait même, au contraire, extrêmement avantageux — à consulter, outre les Membres des Nations Unies, les Etats qui sont parties à des traités internationaux importants de désarmement.

44. Mon exposé d'aujourd'hui indique la position générale de mon gouvernement sur cette question importante et d'une telle actualité d'un examen général de la question du désarmement. Toutefois, nous sommes disposés à suivre n'importe laquelle des procédures proposées. Je me contenterai de répéter que ce que nous voulons, c'est être sûrs que tous les Etats qui ont beaucoup de poids dans ce domaine accepteront de participer à des discussions libres et ouvertes entre les pays, grands ou moins grands, car la conférence, si elle doit avoir lieu, doit vraiment conduire à des progrès réels sur la voie de l'arrêt de la course aux armements et de la réduction des armements dans le monde entier.

45. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours du débat général qui a eu lieu au début de la présente session, le Ministre d'Etat des affaires étrangères de Tanzanie, M. Elinewinga, a exposé le point de vue de mon gouvernement sur la question générale du désarmement [1951<sup>ème</sup> séance]. On doit rappeler que, dans sa déclaration, il s'est félicité de l'idée d'une conférence mondiale du désarmement. Je vais maintenant traiter plus particulièrement de la proposition de convoquer cette conférence, telle qu'elle a été exprimée dans la déclaration explicative de M. Malik, représentant permanent de l'Union soviétique, au cours de notre 1978<sup>ème</sup> séance et dans le projet de résolution contenu dans le document A/L.631 et Add.1.

46. Nous devons tout d'abord reconnaître que la question du désarmement revêt une importance capitale pour les peuples et les gouvernements de tous les pays. Depuis le milieu du siècle, il y a eu peu de périodes sans guerre, qu'elles aient officiellement été qualifiées de telles ou que l'on ait eu recours à des euphémismes pour en parler. Le continent africain n'a pas connu la paix et la sécurité totales en raison des tentations et des desseins irrésistibles du colonialisme et de l'impérialisme. Ainsi, dans la partie australe du continent, les forces du racisme et du colonialisme utilisent des moyens condamnés par l'immense majorité de l'opinion du monde civilisé pour endiguer la vague de libération et pour supprimer par la force les droits et les libertés inhérents aux peuples africains, tandis que dans la partie septentrionale de vastes espaces du territoire africain restent illégalement occupés, ce qui constitue une menace constante à la stabilité et à la sécurité de la région. Certains Etats d'Amérique latine ont à endurer, sous une forme ou sous une autre, des interventions venues de l'extérieur, tandis que l'un des pays de la région au moins subit depuis plusieurs années un blocus économique unilatéral qui équivaut à une agression permanente. Quant à l'Asie, les habitants de certaines régions de ce continent n'ont jamais connu un jour de paix mais seulement un ralentissement plus ou moins grand de la guerre menée par l'impérialisme et ceux qui se prétendent les gendarmes du monde.

47. Le continent européen, c'est vrai, a été relativement épargné par des conflits armés importants au cours des 25 dernières années. Toutefois, des menaces de guerre ont pesé même sur cette partie relativement privilégiée du monde. Partout les peuples souhaitent voir la fin de toutes les guerres et espèrent que la menace de guerre sera dissipée par les gouvernements de toutes les nations qui se mettront d'accord pour mettre en place des mesures efficaces de désarmement.

48. Le Secrétaire général de notre organisation, U Thant, avec un dévouement et une compréhension remarquables, a fait tout ce qu'il pouvait pour que les hommes d'Etat responsables prennent conscience de l'ampleur des problèmes que pose la course aux armements et de leur importance pour la vie humaine. Dans son rapport fort intéressant sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et sur ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde [A/8469], il remarque que, au cours de la précédente décennie, c'est-à-dire de 1961 à 1970, les dépenses militaires mondiales ont atteint le montant de 1 870 milliards de dollars (prix de 1970). Au niveau actuel, qui est de 200 milliards de dollars par an, soit 6 à 6,5 p. 100 du total du produit national brut mondial, les dépenses militaires représentent deux fois et demie le montant consacré par l'ensemble des gouvernements à la santé et une fois et demie ce qu'ils consacrent à l'éducation; elles sont 30 fois plus élevées que le total de l'aide économique officielle accordée par les pays développés aux pays en voie de développement, qui atteint maintenant environ 7 milliards de dollars.

49. C'est en vue de transformer en réalité les espoirs et les rêves de paix mondiale de l'humanité que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, venant de tous les coins du monde, se sont réunis au Caire en 1964 pour y tenir leur deuxième Conférence historique. Au cours de

leurs discussions, ces dirigeants éminents se sont mis d'accord de façon unanime sur le fait qu'une conférence mondiale du désarmement constituerait l'une des mesures les plus importantes pour réduire les tensions mondiales et construire la paix et la sécurité internationales. Cet objectif a été par la suite consacré par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1965, lors de sa vingtième session [résolution 2030 (XX)].

50. A plusieurs reprises depuis lors, la même idée a été reprise par des conférences et des réunions de nombreux hommes d'Etat et dirigeants du monde. C'est ainsi que la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Lusaka en septembre 1970, a déclaré :

“Les Etats participants sont d'avis qu'il peut être utile de convoquer, en temps opportun, une conférence mondiale du désarmement ouverte à tous les Etats.”

51. Notre propre organisation, consciente du désir universel de paix par le désarmement, n'a cessé de travailler à cette fin. Dans une certaine mesure, il y a eu un progrès; cependant, le fossé qui sépare notre objectif et nos efforts est aujourd'hui encore très profond. Comme notre délégation l'a déclaré au cours de la discussion générale :

“Toutes ces mesures effleurent la surface du problème au lieu d'aller jusqu'au coeur — c'est là leur caractéristique commune. Il en est une autre, à savoir que ces mesures interdisent à tous les Etats toute action que les grandes puissances ne considèrent plus nécessaire au maintien ou à l'extension de leur domination militaire. Lorsqu'elles demandent aux petites nations d'accepter de telles mesures, les grandes puissances leur promettent toujours de poursuivre leurs efforts pour aboutir à l'objectif désiré et durable du désarmement général et complet.” [1951ème séance, par. 109.]

52. L'Assemblée générale a montré qu'elle était sensible à ces mesures partiales et non satisfaisantes en approuvant, par exemple, la résolution 2289 (XXII), dans laquelle elle a engagé tous les Etats “à étudier . . . la question de l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et le projet de convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques . . . et à entreprendre des négociations au sujet de la conclusion d'une convention appropriée soit au moyen de la convocation d'une conférence internationale, soit au sein de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, soit directement entre les Etats”. L'objectif essentiel de cette résolution, on le remarquera, était l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires; or, bien entendu, ces armes sont celles dont les effets sont les plus catastrophiques pour toute l'humanité. C'est pourquoi il est naturel et pertinent de donner, dans les efforts de désarmement, la plus haute priorité à leur interdiction.

53. Il est bon néanmoins de se demander si la Conférence du Comité du désarmement et l'Assemblée générale dans son ensemble n'ont pas trop centré leur attention sur la question du désarmement nucléaire, à l'exclusion du désarmement en matière d'armes plus classiques. Après tout, les séries d'agressions commises contre certains pays depuis la

fin de la seconde guerre mondiale ont impliqué l'utilisation exclusive d'armes classiques. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille accorder moins d'attention à la question extrêmement importante du désarmement nucléaire, loin de là. Nous ne pouvons pas, en effet, oublier que même si des agressions peuvent être commises au moyen de l'utilisation exclusive des armes classiques, la menace ou la crainte de l'emploi des armes nucléaires peut être un facteur puissant dans les considérations respectives de l'agresseur et de sa victime. Tout ce que nous disons, c'est que la question du désarmement général et complet revêt une importance beaucoup plus grande que celle du désarmement nucléaire, même si celui-ci peut sembler crucial et essentiel.

54. La vérité, c'est que les grandes puissances industrielles du monde, y compris celles qui, aux termes de la Charte de notre organisation, ont la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ont préféré jusqu'à présent mettre leur confiance non pas dans un système collectif de sécurité et de désarmement, mais dans leurs propres efforts et dans leur propre puissance. Ainsi, comme l'a souligné le Secrétaire général dans le rapport dont j'ai déjà parlé :

“Six pays sur 120 comptaient, à eux seuls, pour plus de quatre cinquièmes dans un total mondial [de dépenses militaires] pendant les années 60. Ces pays — ce sont essentiellement les grands pays industriels du monde qui se sont engagés, dans la seconde guerre mondiale, à la limite de leurs ressources — dominant et même déterminent en très grande partie la tendance mondiale.” [A/8469, par. 30]

55. Les experts de l'Institut de recherche pour la paix internationale de Stockholm estiment que les deux plus grandes puissances militaires du monde ont représenté quelque 70 p. 100 des dépenses militaires mondiales en 1969 et plus de 80 p. 100 des dépenses militaires mondiales entre 1965 et 1968. Il ne fait aucun doute que les causes essentielles des dépenses militaires colossales de ces puissances ont été la fabrication, la mise au point et le stockage d'armes à des fins militaires. Ainsi, une superpuissance, à elle seule, a, paraît-il, consacré en 1970 la somme de 78,5 milliards de dollars à des dépenses militaires. Un tiers de cette somme environ a été dépensé pour tenter vainement de s'opposer à l'héroïque détermination du peuple vietnamien de se libérer de la domination étrangère.

56. De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, il ressort nettement que nous appuyons en principe la proposition de l'Union soviétique demandant la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Nous appuyons aussi sans condition la demande faite avec insistance par le représentant de l'Union soviétique dans sa déclaration [1978ème séance], tendant à ce que la participation à cette conférence soit universelle et comprenne l'entière famille des nations.

57. Pour ce qui est des modalités pratiques d'une telle conférence, c'est-à-dire son lieu, sa date et sa façon de travailler, nous aimerions avoir davantage de précisions sur certaines questions avant de pouvoir donner notre opinion. Il faudrait savoir, notamment, si la Conférence devrait être organisée, comme on l'a demandé, hors du cadre des Nations Unies; ou encore si cette conférence devrait devenir

une tribune internationale permanente ou, au contraire, être convoquée périodiquement — tous les deux ans ou tous les trois ans — pour examiner la situation en ce qui concerne la solution des problèmes du désarmement. A notre avis, ce qui est important, c'est d'obtenir la participation universelle de tous les Etats — Membres et non membres des Nations Unies — à cette conférence. La question de savoir si la conférence doit se tenir dans le cadre ou hors du cadre des Nations Unies dépendra par conséquent des meilleurs moyens permettant d'arriver à cette universalité.

58. Si j'ai bien compris la proposition de l'Union soviétique et du Rwanda, on nous demande de créer une institution permanente qui discuterait, en termes généraux, des projets de traités et autres accords qui ont déjà été mis sur pied à propos de différents problèmes du désarmement, dans des organismes plus restreints tels que la Conférence du Comité du désarmement; puis, lorsqu'un accord sur ces problèmes serait atteint, en principe, à la conférence mondiale du désarmement, les projets de traités ou autres accords seraient renvoyés à la Conférence du Comité du désarmement.

59. En même temps, on a proposé qu'une action conjointe soit menée par les cinq puissances nucléaires pour essayer d'arriver à une entente sur les questions nucléaires. Il est à présumer que toute entente ou tout accord entre les cinq puissances nucléaires serait soumis pour discussion à la conférence mondiale du désarmement, qui pourrait approuver ces accords ou les renvoyer pour étude supplémentaire ou modification.

60. Mais alors, que resterait-il du rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies en ce domaine, en supposant qu'il lui en reste un? Serait-il nécessaire ou utile de recourir à l'Assemblée? Ma délégation estime qu'il nous faut être très prudents en la matière, sinon nous risquons d'établir une institution permanente ou semi-permanente qui pourrait se transformer soit en une chambre d'enregistrement, soit en une institution inutile, ou encore en un rival des Nations Unies. Nous voudrions également souligner un autre danger inhérent à la création d'une institution permanente ou semi-permanente: cela semble sous-entendre que l'on ne compte guère parvenir à l'objectif fixé, c'est-à-dire au désarmement mondial. En effet, la permanence d'une institution — comme certaines délégations l'ont déjà expliqué — pourrait impliquer qu'il nous faudra vivre éternellement avec l'idée d'une perpétuelle course aux armements.

61. Tout en faisant ces réserves à propos des aspects de procédure, ma délégation, néanmoins, ne considère pas qu'il s'agit là d'obstacles insurmontables s'opposant à l'application, en substance, de la proposition soviétique que, je l'ai déjà dit, nous appuyons.

62. Enfin, je tiens à dire que ma délégation a lu avec intérêt la déclaration faite, au sujet de cette proposition, par le Conseil des ministres de la République démocratique allemande, déclaration qui a été transmise au Secrétaire général des Nations Unies par le représentant permanent de l'Union soviétique [voir A/8452]. Nous attendons avec intérêt l'occasion de pouvoir profiter, à la Conférence mondiale du désarmement envisagée, de la contribution des

représentants de la République démocratique allemande et de ceux d'autres Etats dont la voix, pour l'instant, ne se fait pas entendre dans les discussions de notre assemblée générale.

63. M. CHEVEL (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*traduction du russe*]: Le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui poursuit systématiquement et fermement une politique extérieure de paix, a demandé, en application des décisions du vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, que soit inscrite à la présente session de l'Assemblée générale la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

64. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine note avec satisfaction que cette initiative de l'Union soviétique a été bien accueillie, au cours de la vingt-sixième session de l'Assemblée, par les délégations d'un grand nombre de pays, qui ont déjà fait savoir qu'ils approuvaient l'idée de la convocation d'une telle conférence.

65. Il convient également de noter que les ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui ont tenu une réunion consultative au début de cette session de l'Assemblée, ont clairement indiqué dans un communiqué commun qu'il serait utile de convoquer une conférence mondiale du désarmement à laquelle prendraient part tous les pays. En appuyant la nouvelle initiative soviétique, les Etats épris de paix manifestent leur désir sincère de mettre fin à la course effrénée aux armements et de participer directement à l'examen et à la solution des problèmes du désarmement.

66. La délégation ukrainienne est convaincue que la proposition de l'Union soviétique tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement est fort opportune et que toutes les conditions sont réunies pour qu'on organise cette réunion internationale de la plus haute importance.

67. Avant tout, il faut souligner que la nécessité de convoquer au plus tôt une conférence mondiale du désarmement découle de la situation qui s'est créée du fait de l'intensification de la course aux armements, laquelle met en péril tous les peuples sans exception. Le rapport que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a publié sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets particulièrement néfastes sur la paix et la sécurité dans le monde contient à ce sujet des arguments nombreux et convaincants qui confirment ces conclusions.

68. Dans le rapport est soulignée à juste titre l'idée que "la menace suprême qu'elle [la course aux armements] a engendrée est de loin le plus grand danger auquel le monde soit exposé actuellement, un danger bien pire que la misère ou la maladie, bien pire que les problèmes démographiques ou la pollution. Ce danger est à mettre en regard de tout ce que, à court terme, les armements peuvent avoir apporté aux peuples en leur donnant un sentiment de sécurité nationale" [A/8469, par. 112].

69. Comme le représentant de la Tanzanie vient de le souligner, il est dit dans ce rapport rédigé par des experts et scientifiques éminents de nombreux pays qu'à l'heure

actuelle les dépenses militaires annuelles dépassent de deux fois et demie les dépenses de l'ensemble des gouvernements dans le domaine de la santé publique, d'une fois et demie les dépenses consacrées à l'enseignement et de 30 fois le montant officiel de l'assistance économique accordé aux pays en voie de développement par les pays développés. Cela fait bien ressortir le lourd fardeau que la course aux armements fait peser sur les peuples.

70. Nous ne sommes pas naïfs au point d'ignorer qu'il existe certaines forces, comme celles de l'impérialisme et des monopoles, qui font obstacle à toute tentative de désarmement. Peu importe qui les représente, qu'il s'agisse de revanchards, de militaristes, d'une clique militaire agressive, ou, comme le disait le président Eisenhower, du complexe militaire et industriel. Le but de leurs activités est le même : faire des affaires grâce à la course aux armements et à la vente d'armes, et en tirer des bénéfices astronomiques. Ils voudraient en revenir à l'époque de la guerre froide et, si possible, entraîner les pays dans une guerre véritable.

71. Pourtant, ces forces ne peuvent plus régner sans partage et dicter leur volonté à loisir dans leurs propres pays et, à plus forte raison, dans le monde. Les peuples épris de paix, tirant les leçons du passé et du présent, s'unissent et intensifient la lutte contre l'impérialisme et le militarisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations afin de prévenir une troisième guerre mondiale, qui serait une catastrophe nucléaire et risquerait d'anéantir la civilisation et la culture de l'humanité tout entière.

72. Il est évident qu'il n'y aura pas de paix solide sur notre planète si l'on ne met pas fin à la course aux armements et si l'on ne réalise pas le désarmement général et complet.

73. La proposition du Gouvernement soviétique tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement est une initiative constructive dont l'objet est précisément d'atteindre cet objectif crucial.

74. Depuis la guerre, on le sait, les problèmes du désarmement sont discutés tant à l'Organisation des Nations Unies que dans les organisations internationales les plus diverses. On se souviendra qu'à sa vingtième session l'Assemblée générale a déjà adopté une résolution par laquelle elle a appuyé l'idée de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement; néanmoins, pour diverses raisons, on n'est pas arrivé à appliquer cette décision. L'intention de l'Organisation des Nations Unies de convoquer une telle conférence est restée lettre morte. Ainsi, les Etats ne se sont encore jamais réunis tous ensemble pour examiner une question aussi importante que l'arrêt de la course aux armements.

75. Une conférence mondiale du désarmement marquerait un tournant dans la recherche d'une solution à cette question d'actualité, qui affecte les intérêts de tous les pays sans exception, quel que soit leur niveau de développement économique, leur puissance militaire ou leur situation géographique.

76. Quant au point de savoir si les conditions sont propices à la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement, nous devons noter, comme nombre de

délégations, qu'il existe actuellement dans le monde une tendance à la détente internationale. Cette tendance se manifeste surtout en Europe, où l'on constate une amélioration de la confiance et de la compréhension mutuelles entre les pays, ce qui, d'ores et déjà, exerce une influence favorable sur l'assainissement du climat international. Après une conférence paneuropéenne sur les questions de sécurité collective, il est certain que cette tendance s'accroîtrait.

77. La politique étrangère en faveur de la paix que pratiquent systématiquement les pays socialistes et les autres Etats pacifiques contribue considérablement à diminuer les tensions.

78. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies connaissent les nombreuses propositions que l'Union soviétique et les pays socialistes ont présentées sur des questions d'importance capitale — renforcement de la paix et de la sécurité internationales, soutien de la lutte anti-impérialiste de libération nationale, désarmement — et qui ont été approuvées par notre organisation. On connaît également les mesures pratiques que les Etats socialistes ont prises dans ce sens ainsi que pour renforcer la coopération entre les pays et les peuples sur une base bilatérale ou régionale, conformément aux principes de la coexistence pacifique entre pays dotés de systèmes sociaux différents, principes déjà proclamés par le grand Lénine.

79. Le programme de paix formulé par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique ainsi que les dispositions prises pour appliquer ce programme sont des manifestations concrètes de cette orientation pacifique de la politique étrangère de l'Union soviétique.

80. Il y a lieu de se rappeler à cet égard que cette orientation de la politique extérieure de l'Union soviétique et des autres Etats socialistes ne s'explique pas par des considérations passagères, mais découle de la nature même, de la structure fondamentale du régime socialiste. Mais qu'importe à ceux qui sont contre la détente, contre le renforcement de la sécurité internationale et le désarmement, à tous les tenants de la guerre froide, aux prétendus théoriciens des "guerres locales" et de l'escalade, qui parlent de la "menace communiste" et d'autres périls imaginaires. En fait, toute personne de bon sens, tout homme d'Etat réaliste a pu se convaincre depuis longtemps que les peuples de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, qui ont subi des pertes énormes au cours de la guerre mondiale et qui, maintenant, édifient un nouvel avenir radieux, n'ont pas besoin de la guerre ou de la course aux armements, qui engloutit d'énormes ressources matérielles et humaines; ce que veulent ces peuples, c'est la paix, la sécurité et le désarmement. Voilà pourquoi nous demandons ici avec insistance que les Membres de l'Organisation des Nations Unies appuient la proposition soviétique concernant la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et que l'on fasse en sorte que cette conférence soit convoquée au plus tard en 1972.

81. Ces dernières années, il a été possible de prendre plusieurs mesures importantes pour limiter la course aux armements, ce qui est de nature à faciliter sensiblement la convocation et le succès d'une telle conférence. Il s'agit de la conclusion d'accords bien connus dont il a déjà été question ici. L'Assemblée générale, à la présente session, a

été saisie d'un premier texte concret touchant le désarmement, à savoir le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [A/8457, annexe A]. Au cours des négociations sur cette question, la plupart des pays se sont montrés tout disposés à s'efforcer également d'obtenir l'interdiction et la destruction des armes chimiques, et les points de vue se sont rapprochés à cet égard.

82. Il est donc prouvé qu'avec de la bonne volonté et le désir d'arriver à des résultats les Etats qui participent aux pourparlers peuvent s'entendre sur les questions les plus compliquées. Les accords portant sur des mesures partielles contribuent à freiner la course aux armements, mais ils ne peuvent évidemment pas résoudre le problème du désarmement dans son ensemble. Néanmoins, l'expérience acquise au cours de la négociation des accords susmentionnés favorisera le succès de la conférence mondiale du désarmement.

83. Un autre facteur a aussi une grande importance pratique : les dispositions des accords internationaux déjà conclus sur des mesures partielles permettent d'engager de nouvelles négociations et d'élaborer de nouveaux documents aboutissant à l'interdiction des moyens les plus dangereux de destruction massive, à l'arrêt ou à la limitation de la course aux armements et, en fin de compte, au désarmement général et complet.

84. Conscients de la nécessité de faire cesser la course aux armements et de tenir une conférence mondiale du désarmement, les participants seront certainement mieux à même de rechercher la solution des problèmes internationaux d'ordre politique, économique, idéologique ou autre qui divisent les pays et nuisent à leurs relations. Sans renoncer au principe du renforcement de la paix et de la sécurité des peuples, et sans oublier que la paix est indivisible, les Etats peuvent et doivent trouver des terrains d'entente afin d'unir leurs efforts pour réunir une conférence mondiale du désarmement et en assurer le succès.

85. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine estime aussi que, pour être couronnée de succès, une telle conférence doit avoir un caractère universel, c'est-à-dire réunir tous les Etats sans exception, qu'ils soient ou non membres de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organisations internationales. Etant donné l'intensification de la course aux armements et la menace constante qu'elle fait peser sur la sécurité des peuples, tous les Etats ont le droit de participer à la discussion des problèmes du désarmement et à contribuer à leur solution.

86. Pour aboutir à un succès, il faut que tous les Etats soient invités à participer à la conférence mondiale, qu'ils soient Membres de l'Organisation des Nations Unies ou qu'ils n'en fassent pas partie pour une raison ou pour une autre.

87. Par exemple, comment pourrait-on laisser à l'écart de la conférence la République démocratique allemande, premier Etat socialiste ouvrier et paysan sur la terre allemande et l'un des plus importants Etats d'Europe centrale ? Après tout, elle compte près de 18 millions d'habitants, possède une économie scientifiquement et techniquement très

développée, et a été reconnue *de jure* et *de facto* par de nombreux Etats.

88. Combien d'années faudra-t-il attendre pour que cesse à l'Organisation des Nations Unies la discrimination qui s'exerce à l'égard de plusieurs Etats, avec le concours actif des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de quelques autres pays occidentaux ?

89. A sa présente session, l'Assemblée générale a fait un pas important vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies : après plus de 20 ans d'atermoiements, elle a rétabli les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation. En souhaitant ici la bienvenue aux représentants du peuple chinois, nous exprimons l'espoir que leur participation aux travaux de l'ONU permettra d'intensifier ses activités de manière à résoudre les principaux problèmes, à savoir le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, l'arrêt de la course aux armements (surtout aux armements nucléaires et autres armes de destruction massive), l'élimination des conflits armés et des foyers d'agression et le problème du désarmement, jusques et y compris le désarmement général et complet. L'admission à notre organisation de la République démocratique allemande et d'un certain nombre d'autres Etats contribuerait certainement aussi à la réalisation de ces objectifs.

90. Malheureusement, l'Organisation des Nations Unies n'est pas encore vraiment universelle, par la faute de certaines puissances occidentales.

91. Je dirai maintenant quelques mots de l'ordre du jour de la future conférence du désarmement. A notre avis, il convient d'appuyer les délégations qui proposent de saisir la conférence de l'ensemble des questions relatives au désarmement, qu'il s'agisse des armes nucléaires ou des armes de type classique. Comme c'est la course aux armements nucléaires qui inquiète le plus les peuples, on pourrait évidemment donner la priorité à la question de l'interdiction et de la suppression des armes nucléaires si la majorité des participants le souhaite. La solution de ce problème favoriserait beaucoup le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

92. En outre, la conférence pourrait examiner la question du désarmement général et complet, qui est assurément le problème essentiel de notre époque, ainsi que des mesures partielles visant à diminuer la tension internationale et à limiter la course aux armements. Méritent notamment d'être examinés par priorité l'interdiction des armes chimiques, l'arrêt des essais d'armes nucléaires, la création de zones dénucléarisées dans diverses parties du monde et la réduction des dépenses militaires des Etats.

93. La délégation de l'Union soviétique a soumis à l'Assemblée générale un projet de résolution concernant la convocation d'une conférence mondiale du désarmement [A/L.631 et Add.1]. Il y a lieu de souligner que ce projet ne pose absolument aucune condition préalable à la convocation de cette conférence. Il ne prévoit que les mesures d'organisation indispensables pendant la première étape des préparatifs de la conférence, à savoir des consultations bilatérales et multilatérales. Il est absolument évident qu'à la présente session de l'Assemblée générale nous devrions nous mettre d'accord sur le principe de la

convocation d'une pareille conférence. En ce qui concerne le lieu et la date de la réunion, l'ordre du jour et les autres questions posées par l'organisation et la préparation de ladite conférence, ces points devraient être réglés au cours des consultations suggérées.

94. Parmi les nombreuses questions à résoudre avant la convocation de la conférence, les plus importantes sont celles de la date et de l'ordre du jour. Ces deux points devraient être réglés en 1972 au plus tard, comme le prévoit d'ailleurs le projet de résolution soviétique.

95. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine invite tous les Etats à appuyer le projet de résolution de l'Union soviétique, ce qui permettrait d'amorcer au plus tôt les préparatifs de la conférence mondiale du désarmement.

96. On ne saurait perfectionner et accumuler indéfiniment des armes de destruction. Les peuples ne peuvent pas vivre constamment dans la terreur d'une guerre atomique mondiale. Si tous les Etats y mettent de la bonne volonté, la conférence mondiale du désarmement pourra mettre fin à la dangereuse situation actuelle, et nous sommes convaincus que les délégations, en exposant leur position sur le projet de résolution proposé, feront preuve de sagesse politique et assumeront leurs responsabilités envers l'humanité et les générations futures.

97. M. THAYEB (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : L'horreur de la seconde guerre mondiale était encore fraîche dans leur esprit quand les fondateurs des Nations Unies ont montré leur détermination de préserver les générations futures du fléau de la guerre en rédigeant les Articles 11, 26 et 47 de la Charte afin de permettre à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Comité d'état-major militaire de chercher activement à mettre sur pied un système de réglementation des armements et de désarmement.

98. Pendant de longues années, la question de l'établissement d'un mécanisme approprié a hanté les Nations Unies. Dans sa toute première résolution, en 1946, l'Assemblée générale a créé la Commission de l'énergie atomique, montrant ainsi à quel point elle se préoccupait des tragédies d'Hiroshima et de Nagasaki. L'année suivante, pour compléter les travaux de la Commission de l'énergie atomique, on a établi une Commission des armements de type classique. En 1952, mesure nouvelle dans la réorganisation de ses travaux, l'Assemblée a dissout ces deux commissions et les a fondues en un seul organe appelé Commission du désarmement. Le fait que la composition de la Commission du désarmement n'a pas donné satisfaction a amené l'Assemblée à y inclure, en 1958, tous les Etats Membres. En 1959, sur l'initiative de la Conférence des Ministres des affaires étrangères du Royaume-Uni, de la France, de l'Union soviétique et des Etats-Unis, un Comité du désarmement de dix puissances a été créé et s'est réuni pour la première fois en 1960. Après l'échec du Comité des dix puissances en 1961, et en se fondant sur les principes convenus par les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant les négociations relatives au désarmement, en date du 20 septembre 1961, l'Assemblée a créé, trois mois plus tard, le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Ce comité s'est réuni pour la première fois à Genève en 1962 et, par la suite, il a été élargi pour devenir l'actuelle Conférence du Comité du désarmement.

99. Ces manoeuvres, ces hésitations dans l'organisation de cet organe, montraient bien que les nations, et notamment les grandes puissances militaires, ne parvenaient pas à oublier la méfiance mutuelle et l'esprit de compétition dans la façon d'aborder le désarmement, ce qui empêchait tout progrès. Les négociations sur le désarmement pendant la période de 1945 à 1962 ont échoué en raison des hostilités rampantes dues à la guerre froide et de l'atmosphère politique générale de l'époque qui, pendant les années 60, se caractérisait par des positions divergentes sur la représentation de la Chine aux Nations Unies.

100. En dépit de ces divergences et des difficultés d'organisation, les puissances sont parvenues à conclure plusieurs accords sur le désarmement. Le premier succès d'importance a été, en 1963, le Traité d'interdiction partielle des essais, qui a été suivi par les Traités sur l'espace extra-atmosphérique, puis par le Traité sur la non-prolifération de 1968 et, cette année, par le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. De telles mesures, bien qu'extrêmement importantes et progressistes, n'ont pas répondu aux grandes espérances des principales puissances militaires elles-mêmes au cours des années qui ont immédiatement suivi la guerre. Ces mesures n'ont pas non plus satisfait entièrement les nations non alignées, qui avaient exprimé et réitéré leurs vœux à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie tenue à Bandoung en 1955, et aux Conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenues au Caire en 1964, et tout récemment à Lusaka en 1970. Les nations qui ont pris part à la conférence du Caire se sont déclarées en faveur de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement sous l'égide des Nations Unies.

101. Reconnaissant qu'il n'y a pas eu de progrès réels dans la recherche d'un contrôle du stockage et du perfectionnement des armements, la délégation indonésienne a suggéré l'an dernier à la Première Commission [*1759ème séance*] de redonner vie à la Commission du désarmement ou de convoquer une conférence mondiale du désarmement. La constellation d'événements politiques peut laisser espérer des chances de succès plus grandes que jamais. C'est pourquoi nous considérons que l'actuelle proposition soviétique est, pour ainsi dire, née sous une étoile favorable. En effet, la réunion d'une telle conférence est une nécessité impérieuse et ma délégation est reconnaissante à l'Union soviétique d'avoir pris cette initiative opportune.

102. En Europe, la détente a remplacé l'affrontement et la tension entre l'Est et l'Ouest. Les négociations fructueuses qui ont mené aux accords entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne et la Pologne, ainsi que l'Accord quadripartite sur Berlin<sup>11</sup>, ont créé des conditions favorables pour l'acceptation de la convocation d'une conférence générale sur la sécurité et la coopération en Europe. La semaine dernière, nous avons appris que l'Union soviétique et les Etats-Unis reprenaient la sixième série des entretiens sur la limitation des armes stratégiques, à Vienne, et ces négociations prudentes et méthodiques font bien augurer d'un accord sur le fond dans un avenir proche. Au cours de la discussion générale, un grand nombre d'Etats, oubliant les

<sup>11</sup> Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

attitudes rigides du passé, ont souligné le thème de l'universalité, et nous ont demandé instamment d'œuvrer pour l'universalité de la paix et de l'espoir en cette ère d'interdépendance. En outre, la participation capitale de la République populaire de Chine à nos travaux permet d'espérer les négociations les plus universelles ayant jamais eu lieu au sein même des Nations Unies. Toutes ces circonstances laissent augurer favorablement de la réussite de la conférence mondiale du désarmement.

103. Les peuples du monde attendent avec impatience cette conférence dans leur désir fervent de renforcer les conditions de la sécurité. Pour ne pas décevoir cet espoir et pour veiller à ce qu'il ne sombre pas dans l'échec, il faudra se livrer à des préparatifs très poussés afin qu'un accord préalable intervienne sur les questions de procédure et de fond.

104. Dans le passé et dans des cas semblables, c'était soit une commission préparatoire spécialement créée qui avait pris certaines dispositions préliminaires, soit un organe existant qui avait été chargé de cette tâche, comme ce fut le cas pour le Comité des fonds marins lors de la Conférence sur le droit de la mer. La délégation de l'Indonésie a tendance à se rallier à la suggestion faite par le représentant de l'Égypte [1985<sup>ème</sup> séance] qui souhaiterait que les préparatifs de cette conférence se déroulent au sein des Nations Unies. Mais nous ne devons pas oublier non plus que la Conférence du Comité du désarmement existe déjà, qu'elle fonctionne et que, dans un souci essentiel de rapidité, on pourrait peut-être tenir compte du fait que ce comité serait en mesure de commencer ses préparatifs dans les plus brefs délais. Dans ce cas, la possibilité d'élargir la composition de la Conférence du Comité du désarmement pourrait être envisagée afin de mieux refléter la réalité politique et la représentation régionale de l'Assemblée.

105. Les nations non alignées ont, en général, toujours été favorables au renforcement du rôle des Nations Unies, notamment dans le domaine de la sécurité internationale et du maintien de la paix. C'est pourquoi ma délégation estime que la conférence devrait se tenir sous l'égide des Nations Unies. Maintenant que la pleine participation de la République populaire de Chine est acquise, toutes les puissances nucléaires et la plupart des grandes puissances militaires du monde ont leur place au sein des Nations Unies. Le fait de ne pas être membre des Nations Unies ne devrait pas constituer un obstacle insurmontable à une conférence universelle tenue sous les auspices des Nations Unies. Il serait possible d'inviter les États non membres à y participer sur la base du principe de l'universalité que de nombreuses délégations ont déjà exprimé à cette tribune. La conférence des pays non alignés, tenue au Caire en 1964, envisageait la conférence mondiale du désarmement dans le cadre des Nations Unies. Nous pensons toujours que l'Organisation des Nations Unies constitue le cadre le plus approprié pour une conférence aussi riche d'espoir.

106. Comme l'ambassadeur Malik, de l'Union soviétique, l'a justement fait remarquer, la conférence mondiale du désarmement devra sans aucun doute devenir une "institution internationale permanente dont les activités seront de longue durée" [1978<sup>ème</sup> séance, par. 37]. En tenant compte tout particulièrement de cette déclaration, il est important de créer un lien institutionnel permanent entre

cette conférence du désarmement et l'Organisation des Nations Unies. Au cours des dernières années, il a été largement reconnu que l'organe de contrôle chargé d'examiner la progression et de surveiller l'application de tout traité de désarmement devrait être placé sous l'égide du Conseil de sécurité. En adoptant la résolution 1722 (XVI), l'Assemblée générale a recommandé que le désarmement soit réalisé sous "un contrôle international efficace". Pour la délégation de l'Indonésie, cela ne peut signifier que dans le cadre des Nations Unies.

107. En ce qui concerne les questions de fond qui seront discutées à cette conférence, les résolutions des Assemblées générales du passé et les avis exprimés au sein de la Première Commission représentent un échantillonnage de l'opinion internationale dans le domaine du désarmement et devraient indiquer aux participants dans quel sens devraient porter leurs efforts. Bien que l'on soit forcé d'admettre, avec le représentant de la Pologne, que le désarmement nucléaire doit bénéficier de la plus grande priorité, ma délégation aimerait suggérer qu'une place éminente et urgente soit accordée dans nos travaux à la question des armes de type classique. L'accumulation frénétique des armements exige des pays en voie de développement des ressources financières qu'ils peuvent difficilement se permettre et il en résulte parfois qu'ils hypothèquent leur bien le plus précieux, l'indépendance politique, en achetant des armes à l'extérieur.

108. Outre les mesures de non-armement, une grande priorité devrait être aussi accordée aux mesures de désarmement véritable telles que, par exemple, la réduction des forces armées, la destruction des armes nucléaires et autres armes de destruction massive ainsi que la limitation des armes stratégiques.

109. Au cours des années qui ont immédiatement suivi la fin de la seconde guerre mondiale, l'urgence avec laquelle les hommes d'État ont considéré le désarmement était fondée sur leur préoccupation provoquée par les souffrances horribles qui avaient été infligées par l'utilisation des armes modernes et, en particulier, par celle de l'arme nucléaire. Il nous faut, aujourd'hui, de façon encore plus impérieuse et plus urgente, déployer des efforts plus vigoureux encore pour chercher effectivement à mettre un terme à la course aux armements. Le chiffre effarant de 200 milliards de dollars consacrés aux armements par les nations du monde l'an dernier — ce qui représente l'équivalent de la totalité du revenu de tous les pays en voie de développement pendant une année — reflète l'absurdité de la situation. Les grandes puissances qui ne peuvent apporter leur pleine participation à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, comme cela leur a été demandé, se complaisent dans le luxe de budgets de défense exorbitants.

110. Essentiellement, c'est l'élément psychologique de la course aux armements qui détermine la courbe ascendante des dépenses militaires. Entre-temps, les sommes consacrées à l'assistance pour le développement diminuent même au-delà d'un niveau jugé déjà très insuffisant. Ces deux tendances ne sont pas sans rapport. Si elle a nettement conscience qu'il existe un lien aujourd'hui entre le désarmement et le développement, une conférence mondiale du désarmement pourrait chercher à synchroniser un calendrier du désarmement avec la réalisation des objectifs de la

Stratégie internationale du développement. Le fait que la première Décennie du désarmement doive coïncider avec la deuxième Décennie du développement va permettre de vérifier si tous les gouvernements envisagent d'aborder le désarmement sous un angle nouveau ou s'ils veulent en revenir aux positions stériles du passé.

111. Pendant un certain temps, nous avons été gênés par l'indécision et l'hésitation. Nous avons couru le danger de

perdre notre chemin et la force qui nous entraîne à rechercher le désarmement général et complet. Si nous devions perdre notre chemin, nous risquerions tout simplement de nous perdre nous-mêmes. La conférence mondiale du désarmement peut être pour nous le panneau indicateur d'une nouvelle direction et d'une nouvelle orientation que nous ne pouvons nous permettre d'ignorer.

*La séance est levée à 17 heures.*

